



Communiqué de Presse

Paris, le 26 janvier 2018

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, annonce un plan d'accompagnement des EHPAD et des moyens pour les EHPAD en difficulté

En visite au centre gérontologique de Chevreuse (Yvelines), la ministre des Solidarités et de la Santé a détaillé aujourd'hui un ensemble de mesures en faveur des établissements accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie. Soutien financier, aides et conseils pour une meilleure organisation, qualité de vie au travail des personnels et qualité de la prise en charge des résidents sont les quatre axes du plan d'action annoncé par la ministre.

En plus des 28 millions d'euros déjà annoncés et qui seront mobilisés dans le cadre de la campagne budgétaire, la ministre a annoncé que 50 millions d'euros supplémentaires seraient aussi fléchés par les agences régionales de santé sur les établissements en difficulté. Ces crédits s'ajoutent à ceux déjà votés dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale en décembre (80 millions d'euros pour augmenter le taux d'encadrement des établissements et notamment permettre le recrutement d'infirmières la nuit).

La ministre a souhaité lors de ce déplacement rendre hommage aux personnels qui travaillent en Ehpad et dont elle a salué l'engagement aux côtés des personnes âgées et des familles.

Ella a rappelé les objectifs de la réforme de la tarification, attendue depuis des années, qui vise à mieux répartir les financements publics (à hauteur de 10 milliards d'euros) entre les établissements en fonction des caractéristiques des personnes accueillies. Un comité de suivi de cette réforme continuera de se réunir avec l'ensemble des fédérations d'établissements. Un médiateur sera prochainement nommé pour faire la lumière sur l'application de la réforme sur le terrain, en lien avec les fédérations d'établissements, les ARS et les conseils départementaux.

Au-delà des mesures de soutien financier, la ministre a demandé à ce que les Agences régionales de santé procèdent à un repérage précoce des établissements en difficulté pour leur apporter aussi une aide en expertise et conseil sur les questions d'organisation et de transformation. L'Agence nationale d'appui à la performance sera mobilisée auprès de ces établissements pour conduire des missions d'appui.

Par ailleurs, un groupe de travail national rassemblant tous les acteurs de la branche professionnelle (organisations patronales, syndicats de salariés, conseils départementaux, ANACT, CNAMTS) a été constitué dès l'automne 2017 pour anticiper les besoins en termes de qualité de vie au travail. Ce groupe remettra ses propositions à la ministre en mai 2018.

Agnès Buzyn a annoncé le lancement d'enquêtes de satisfaction auprès des résidents en 2019, portées par la Haute Autorité de Santé. Les résultats seront publics et contribueront à améliorer l'information des familles.

Agnès Buzyn installera le 19 février prochain dans le cadre du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, une commission sur la bientraitance avec pour ambition de proposer une stratégie nationale de lutte contre la maltraitance associant tous les acteurs.

Aujourd'hui, 1,5 millions de personnes ont plus de 85 ans en France et 600 000 vivent en Ehpad ; d'ici 2050, 5 millions de Français auront plus de 85 ans. 7 200 EHPAD assurent l'accueil des personnes âgées et emploient environ 400 000 salariés.

L'Etat a doublé ses financements à ces établissements en 10 ans : entre 2006 et 2017 ils sont passés de 5 à 10 milliards d'€. Les établissements et services médicosociaux (ESMS) ont bénéficié, depuis 2006, de 1,97 milliard d'euros d'aides à l'investissement de la CNSA, ce qui a permis de financer 12 milliards d'euros de travaux.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60